Société des établissements de plein air du Québec

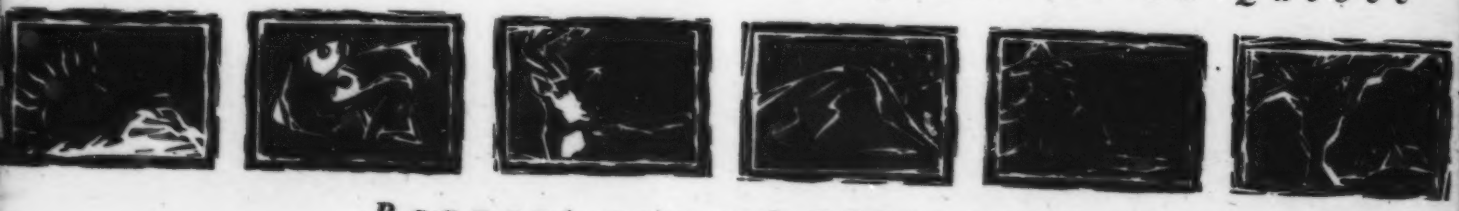

Rapport annuel 1990-1991

SÉPAQ

92-05648/

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	5
Rapport du président et directeur général	6
Les établissements	9
Situation géographique des établissements	12
Faits saillants	15
Rapport des vérificateurs	16
Résultats	17
Évolution de la situation financière	18
Bilan	19
Notes complémentaires	20
Annexe A - Résultats par établissement	24
Annexe B - Frais du siège social	26
Annexe C - Profit (perte) sur disposition d'immobilisations	26
Conseil d'administration et comité de direction	28

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec

Cette édition a été réalisée par
Verge LeBel communication

Dépôt légal. 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-1990-1992-550-2264-X

Monsieur Gaston Blackburn
Ministre du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Paul Phaneuf

Québec, le 20 septembre 1991

DES ACTIVITES TOURISTIQUES QUI GENERENT DES RETOMBEES ECONOMIQUES DANS LEUR REGION

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1991.

La Société s'est principalement efforcée, au cours de cet exercice financier, de réduire la perte nette constatée à l'exercice précédent. Dans une période de récession qui touche particulièrement le type d'activités opérées par la Société, les résultats obtenus sont positifs et découlent des mesures de rationalisation administrative extrêmement rigoureuses qui ont été mises en application au cours des derniers mois.

Le conseil d'administration et la direction de la Société sont d'avis qu'il est possible d'éliminer complètement le déficit montré aux plus récents états financiers si les solutions proposées peuvent être mises en œuvre.

Différentes considérations font en sorte que la Société continue de supporter financièrement des établissements à déficit chronique dont la rentabilité n'est pas accessible dans leur état actuel. Contrairement à d'autres sociétés d'état qui se sont vu confier une mission sociale par le gouvernement, la Société ne bénéficie pas de subvention d'équilibre lui permettant de combler les pertes d'opération générées par de tels établissements dont la vocation serait transformée dans un pur contexte d'affaires.

Dans le même ordre d'idées, la Société est propriétaire d'actifs qui sont présentement inexploités incluant une impressionnante banque de terrains, dont la mise en valeur, en association avec le secteur privé, contribuerait de façon significative aux résultats financiers de la Société et au développement économique des régions concernées. C'est notamment le cas du Parc du Mont-Sainte-Anne.

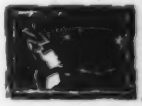

Ces situations ont été adressées dans le plan stratégique que la Société s'est donné pour les trois prochaines années et qui a été déposé auprès des différents intervenants gouvernementaux qui seront appelés à se prononcer sur les éléments de solutions contenus à ce plan stratégique.

Entre temps, la Société continuera de déployer tous les efforts requis à la meilleure gestion possible des établissements qui sont sous sa responsabilité.

Par ailleurs, monsieur Denis Boivin a été nommé membre du conseil d'administration en remplacement de madame Gisèle Desrochers. Je désire la remercier pour son apport positif et ses précieux conseils.

Au nom du conseil d'administration,

Le président,

Paul Phaneuf

Québec, le 20 septembre 1991

Malgré une économie durement frappée par la récession et des augmentations salariales consenties par suite de la signature de trois conventions collectives, la Société a procédé à un redressement important de ses résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 mai 1991.

En effet, la perte nette de 5 681 000 $ constatée pour l'exercice financier précédent a été réduite de plus de cinquante pourcent (50 %) pour s'établir cette année à 2 663 000 $.

Ce résultat est la conséquence de certaines décisions administratives et opérationnelles qui ont rapidement été mises en application, dont entre autres:

- une réduction des dépenses d'opération du Parc du Mont-Sainte-Anne de 1 605 000 $;
- un plan de restructuration organisationnelle impliquant une réduction des effectifs du siège social ainsi que l'abolition de deux bureaux régionaux;
- une réduction des dépenses d'opération des établissements de pourvoirie de 661 000 $;
- l'acquisition d'un système intégré d'information de gestion et le suivi rigoureux des opérations;
- l'installation d'un système informatique de billetterie au Parc du Mont-Sainte-Anne permettant une meilleure accessibilité et offrant une gamme plus étendue de produits aux skieurs qui a largement contribué au maintien de l'achalandage.

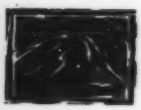

Pour la première fois depuis sa création, la Société a dégagé, avant les subventions compensatoires d'opération, une rentrée nette de fonds provenant de son exploitation de l'ordre de 756 000 $, comparativement à une sortie de fonds de 2 981 000 $ au cours de l'exercice précédent, pour une amélioration de 3 737 000 $.

De plus, la Société a continué à améliorer sa situation financière en réduisant de façon importante le montant de ses acquisitions d'immobilisations à 3 289 000 $ comparativement à 13 625 000 $ effectuées au cours de l'exercice précédent. Il s'agit là d'un seuil minimum compte tenu des nombreux bâtiments et équipements que la Société doit gérer et des strictes mesures de rénovations nécessaires au maintien de leur qualité et de leur sécurité.

Au niveau du siège social, la mise en plan d'une structure de fonctionnement orientée vers une plus grande décentralisation et délégation de gestion a permis une réduction sensible des effectifs. Cependant, l'effet de cette réorganisation sur les coûts de fonctionnement du siège social ne se fera pleinement sentir qu'à compter du prochain exercice financier, puisque celle-ci n'a été complétée qu'en cours d'exercice.

Par ailleurs, la Société a la responsabilité de gérer, entre autres, trois hôtels, soit le Manoir Montmorency, le Gîte du Mont-Albert et l'Auberge Fort Prével. Dans les trois cas, il s'agit d'établissements localisés sur des sites de toute première qualité, mais dotés d'installations qui datent maintenant de plusieurs années et qui doivent faire l'objet de rénovations majeures.

Les pertes nettes générées par chacun de ces établissements s'accentueront au cours des prochaines années si ceux-ci ne sont pas remis dans un état qui rencontre les besoins actuels d'une clientèle de plus en plus avertie et sollicitée par une concurrence croissante et agressive. La Société a préparé des projets de développement adaptés à chaque établissement qui permettraient leur relance et conséquemment; leur survie financière tout en constituant un atout économique intéressant pour leur région respective. Ces projets nécessitent toutefois l'apport de capitaux importants qui devront provenir des gouvernements.

Dans un autre ordre d'idées, face à une situation financière qui doit être améliorée et à une certaine ambiguïté quant à son rôle, la Société a préparé un plan stratégique des interventions qu'elle entend réaliser au cours des trois prochaines années. Ce plan stratégique a fait l'objet de l'approbation du conseil d'administration de la Société et doit également être approuvé par le gouvernement pour avoir plein effet. De fait, par ce plan stratégique, la Société désire obtenir une concertation de l'ensemble du gouvernement sur les actions et les objectifs qu'elle poursuit. Elle désire se donner un cadre de travail cohérent et une marge de manœuvre acceptée par le gouvernement et suffisante pour lui permettre d'assurer la bonne marche de ses opérations et de son développement.

Je désire remercier l'ensemble des employés pour les efforts considérables qu'ils ont déployés afin d'améliorer les performances de la Société malgré un contexte économique défavorable. Leur compétence et leur dévouement demeurent les principaux atouts de la Société.

Je désire également souligner la disponibilité et la compétence des membres du conseil d'administration dont l'appui reste fondamental à la direction pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le président et directeur général,

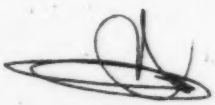

Raymond E. Lavoie

Québec, le 20 septembre 1991

LE PARC DU MONT SAINTE ANNE UN LEADER DANS L'INDUSTRIE NORD AMERICAINE DU SKI

LA STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT-SAINTE-ANNE

Au cours de l'exercice 1990-1991, le profit d'opération du Parc du Mont-Sainte-Anne a augmenté de 2 008 000 $ pour atteindre 4 881 000 $, correspondant à 32 % des revenus, ce qui se compare à la moyenne de l'industrie du ski. Cette amélioration de la performance financière est le résultat non seulement d'une augmentation des revenus de 403 000 $, mais également d'une réduction des dépenses d'opération de 1 605 000 $. Toutes les activités ont enregistré des augmentations de revenus dont plus particulièrement le golf et la randonnée à skis avec des hausses respectives de 40 % et 20 %.

Donc malgré l'introduction de la TPS de 7 % en janvier 1991 et d'une conjoncture économique difficile, le Parc du Mont-Sainte-Anne a contribué de façon significative au redressement de la situation financière de la Société.

Ce résultat peut être attribuable à trois principaux facteurs, soit un contrôle serré des dépenses, des conditions climatiques favorables à partir de la mi-janvier 1991 et finalement, l'introduction du nouveau système de billetterie offrant une plus grande accessibilité à la clientèle en permettant de payer à l'heure ou à la remontée.

Après avoir investi près de 35 000 000 $ dans ses infrastructures au cours des dernières années afin que le domaine skiable du Mont-Sainte-Anne soit compétitif sur le marché touristique nord-américain, le Mont-Sainte-Anne devrait bénéficier, au cours des prochaines années non seulement d'une augmentation de la clientèle touristique, mais également de la plus-value que ces investissements ont conférée à l'ensemble des terrains du parc.

La position concurrentielle du Parc du Mont-Sainte-Anne comme station de ski a d'ailleurs déjà été reconnue, puisque les lecteurs de la revue américaine «Ski» l'ont classée au premier rang des stations de l'est de l'Amérique du Nord.

LES SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE

La Société exerce des activités de chasse et de pêche dans sept établissements comprenant la Réserve de l'Île d'Anticosti, la Réserve faunique des Laurentides, le Domaine dans la Réserve faunique de La Vérendrye ainsi que les réserves fauniques des rivières Sainte-Anne, Saint-Jean, Matapédia et Patapédia.

La Société offre dans ces établissements une gamme complète d'activités de chasse et de pêche, lesquelles sont offertes selon un éventail de forfaits des plus variés permettant ainsi une accessibilité véritable à toutes les catégories de clientèle. En plus d'offrir ces activités traditionnelles dans ses établissements de chasse et de pêche, la Société y développe graduellement des activités de villégiature d'été et d'hiver, notamment à la Réserve de l'Île d'Anticosti et à la Réserve faunique des Laurentides.

Au niveau des résultats financiers l'ensemble des établissements de pourvoirie a progressé de façon notable. Le profit d'exploitation du secteur est passé de 103 000 $ en 1989-1990 à 404 000 $ pour l'exercice 1990-1991 soit une croissance de 301 000 $.

C'est grâce à une réduction des dépenses d'opération de l'ordre de 7 % que ce progrès a été rendu possible. Les revenus de ces établissements sont passés de 10 644 000 $ en 1989-1990 à 10 342 000 $ en 1990-1991. Les dépenses d'opération quant à elles sont passées de 9 474 000 $ à 8 813 000 $ et cette importante compression a permis de faire progresser les profits d'opération de 31 %.

La baisse des revenus constatée est attribuable en totalité au recul enregistré à la Réserve de l'Île d'Anticosti dont les ventes sont passées de 5 101 000 $ à 4 421 000 $ soit une baisse de 13 %. Les autres établissements de pourvoirie ont connu une croissance de leurs revenus de l'ordre de 7 %.

LES SERVICES HÔTELIERS

Le secteur hôtelier de la Société est composé du Manoir Montmorency à Beauport, du Gîte du Mont-Albert dans le Parc de conservation de la Gaspésie et de l'Auberge Fort Prével à Saint-Georges-de-Malbaie, en Gaspésie.

Les résultats financiers de l'ensemble du secteur montrent, pour la période, un écart positif de 29 000 $ au niveau de la perte d'opération pour ramener celle-ci à 405 000 $.

Malgré cette amélioration, la perte d'exploitation de l'ensemble de ce secteur demeure très importante, principalement en ce qui a trait au Manoir Montmorency qui montre une perte d'exploitation substantielle de 464 000 $.

Au cours des derniers mois, la Société a consacré des énergies à élaborer un projet de développement de l'ensemble du site des Chutes Montmorency, en favorisant l'accessibilité par la construction d'un lien mécanique et de sentiers piétonniers permettant l'intégration complète du site.

LES CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS

Au niveau des centres touristiques et des campings, il importe de souligner la performance du camping de Baie-de-Percé, du Centre touristique du Lac Simon et particulièrement du Village historique de Val-Jalbert qui a vu sa perte d'exploitation de 40 000 $ constatée au dernier exercice financier se transformer en un profit de 102 000 $.

Bien que toujours déficitaires, les autres établissements de ce secteur ont malgré tout amélioré sensiblement leur situation financière, de sorte que le profit d'exploitation de l'ensemble de ces établissements, incluant la subvention résiduelle de 250 000 $ applicable aux centres touristiques de l'Outaouais et octroyée au moment du transfert de ces établissements à la Société, est passé de 85 000 $ à 237 000 $.

Par ailleurs, la Société a procédé, au cours de l'exercice financier, à la vente du Centre touristique de la Petite-Rouge et du camping de Fort Témiscamingue à l'entreprise privée et a procédé également à la cession du Centre touristique de la Haute-Gatineau à la ville de Maniwaki.

UNE GAMME DE PRODUITS ADAPTES AUX BESOINS DES DIVERSES CLIENTELES

Situation géographique des établissements.

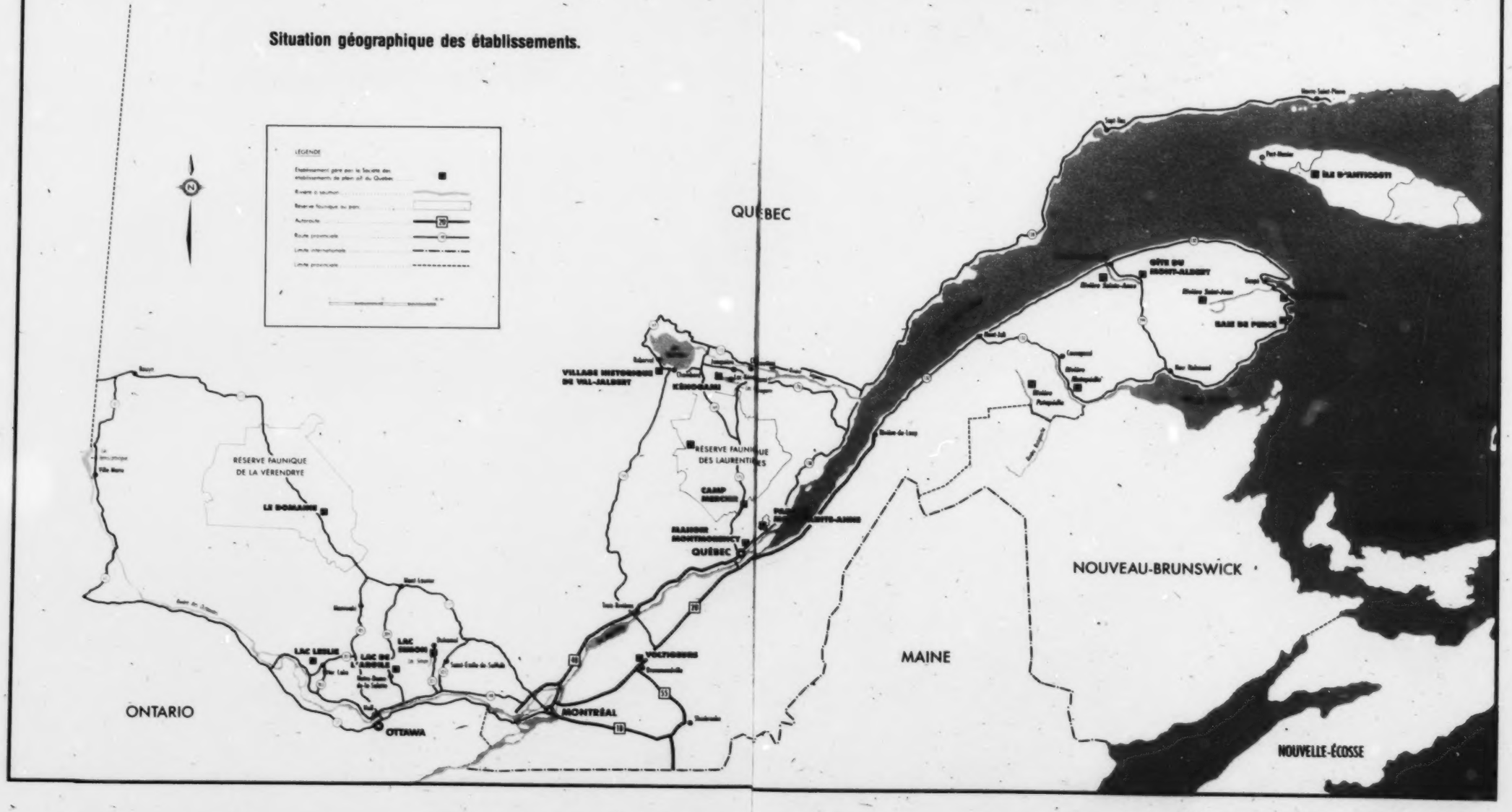

LA RÉSERVE D'ANTISCOSTI, LE PARADIS DE LA CHASSE DU CERF DE VIRGINIE

(En milliers de dollars)	1991	1990	1989	1988	1987
RÉSULTATS					
Exercice terminé le 31 mai					
Revenus	**31 285 $**	31 208 $	29 610 $	25 554 $	19 019 $
Profit d'opération	**6 383**	3 813	4 689	2 695	1 706
Intérêts sur la dette à long terme	**3 203**	2 978	2 228	1 455	495
Amortissement	**3 669**	3 200	2 699	2 160	1 592
Frais du siège social	**2 928**	3 086	3 001	2 565	2 049
Subventions compensatoires d'opération	**250**	500	750	182	926
Postes extraordinaires	**–**	–	579	(530)	427
Perte nette	**(2 663)**	(5 681)	(2 660)	(3 833)	(1 077)
Rentrées (sorties) nettes provenant de l'exploitation	**1 006**	(2 481)	(540)	(1 143)	88
SITUATION FINANCIÈRE					
au 31 mai					
Liquidités	**1 628 $**	1 981 $	4 033 $	2 320 $	2 780 $
Immobilisations	**59 167**	59 901	50 762	46 836	36 045
Dette à long terme	**27 388**	27 601	23 224	20 786	10 041
Avoir de l'actionnaire	**27 488**	28 151	28 332	23 241	26 074

À l'actionnaire de la Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1991 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mai 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette Maheu

Comptables agréés
Québec, le 3 juillet 1991

Résultats

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS (annexe A)	**31 285 $**	31 208 $
DÉPENSES DIRECTES		
Traitements (annexe A)	13 083	14 060
Autres dépenses directes (annexe A)	11 819	13 335
	24 902	27 395
PROFIT D'OPÉRATION (annexe A)	6 383	3 813
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME (annexe A)	3 203	2 978
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (annexe A)	3 669	3 200
	6 872	6 178
PERTE D'EXPLOITATION (annexe A)	(489)	(2 365)
FRAIS DU SIÈGE SOCIAL (annexe B)	(2 928)	(3 086)
PERTE AVANT DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS	(3 417)	(5 451)
PROFIT (PERTE) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS (annexe C)	754	(230)
PERTE NETTE	(2 663) $	(5 681) $

Déficit

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
DÉFICIT AU DÉBUT	14 388 $	8 707 $
PERTE NETTE	2 663	5 681
DÉFICIT À LA FIN	17 051 $	14 388 $

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(2 663) $	(5 681) $
Amortissement des immobilisations (Note 3)	3 669	3 200
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	1 006	(2 481)
(Profit) Perte sur disposition d'immobilisations	(754)	230
Variation nette des postes de fonds de roulement hors liquidités	241	2 457
	493	206
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	2 000	5 500
Augmentation de la dette à long terme	1 100	6 129
Remboursement de la dette à long terme	(1 765)	(1 177)
	1 335	10 452
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (Note 3)	(3 289)	(13 625)
Produit net de disposition d'immobilisations	832	163
Subventions aux immobilisations (Note 3)	276	752
	(2 181)	(12 710)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(353)	(2 052)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 981	4 033
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 628 $	1 981 $

Les liquidités sont constituées du poste «Encaisse et placements temporaires».

31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	1 628 $	1 981 $
Comptes clients et autres débiteurs	1 041	512
Frais reportés au prochain exercice	2 548	2 553
	5 217	5 046
IMMOBILISATIONS (Note 3)	59 167	59 901
	64 384 $	64 947 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	3 765 $	3 193 $
Dépôts de clients	4 429	4 236
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 4)	1 314	1 766
	9 508	9 195
DETTE À LONG TERME (Note 4)	27 388	27 601
	36 896	36 796
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (Note 5)	44 539	42 539
Déficit	(17 051)	(14 388)
	27 488	28 151
	64 384 $	64 947 $

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Raymond E. Lavoie

Grégoire Biron

31 mai 1991

1 — STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

a) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986, en 1986-1987 et en 1988-1989.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale, sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie selon l'évaluation foncière;
- la valeur des autres équipements a été établie en fonction des revenus nets qu'ils généraient, sur la base d'une vente en bloc.

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments, pistes de ski, enneigement artificiel et infrastructures	4 %
Remontées mécaniques	5 %
Matériel roulant	14 % à 20 %
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20 %
Droits d'exclusivité commerciale	7 %

b) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

c) Régime de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

d) Congés de maladie et vacances des employés

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie et vacances accumulés par ses employés s'élèvent à 2 257 645 $ au 31 mai 1991 (1990: 2 108 258 $). Ces congés de maladie et vacances seront imputés aux résultats au fur et à mesure de leur utilisation par les employés ou lors de leur règlement.

e) Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières; celles relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces derniers.

3 — IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	Solde au 31 mai 1990	Additions	Subventions	Dispositions	Solde au 31 mai 1991
Coût et valeurs transférées					
Terrains	5 011 $	– $	– $	10 $	5 001 $
Bâtiments, pistes de ski, enneigement artificiel et infrastructures	38 149	1 817	163	30	39 773
Remontées mécaniques	10 116	55	–	–	10 171
Matériel roulant	2 346	387	2	39	2 692
Mobilier, équipement et améliorations locatives	3 496	444	111	44	3 785
Travaux en cours	460	(194)	–	–	266
	59 578	2 509	276	123	61 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Remontées mécaniques	7 329	–	–	–	7 329
Équipement	129	780	–	–	909
Matériel roulant	290	–	–	29	261
	7 748	780	–	29	8 499
Droits d'exclusivité commerciale	3 000	–	–	–	3 000
Coût total	70 326	3 289	276	152	73 187
Amortissement cumulé	10 425	3 669	–	74	14 020
Valeur nette	59 901 $	(380) $	276 $	78 $	59 167 $

31 mai 1991

4 — DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)	1991	1990
Emprunts, garantis en vertu d'un acte de fiducie à charge fixe et flottante sur les installations du Parc du Mont-Ste-Anne, d'un montant original de 18 893 $, amortis sur des périodes de 15 à 25 ans, portant intérêts au taux pondéré de 10,28 %, échéant à des exercices entre 2005 et 2013.	16 800 $	17 878 $
Emprunt, garanti par une hypothèque sur les établissements de la Société autres que le Parc du Mont-Ste-Anne et le Manoir Montmorency, d'un montant original de 4 786 $, amorti sur une période de 15 ans, avec intérêts au taux moyen pondéré de 11,27 %, échéant en 2004.	4 487	4 487
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, dont les montants originaux totalisent 8 418 $, garanties par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payables entre 5 et 14 ans, avec intérêts au taux moyen pondéré de 10,63 %, échéant à des exercices entre 1996 et 2001.	7 214	6 792
Obligations de la ville de Beaupré, d'un montant original de 324 $, avec intérêts au taux de 5 3/8 %, échéant en 2006.	201	210
	28 702	29 367
Portion échéant au cours du prochain exercice.	1 314	1 766
	27 388 $	27 601 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

	Contrats de location-acquisition			Emprunts	Total
	Paiements minimums	Intérêts	Capital	Capital	Capital
1992	1 168 $	718 $	450 $	864 $	1 314 $
1993	1 320 $	701 $	619 $	1 365 $	1 984 $
1994	1 320 $	636 $	684 $	1 365 $	2 049 $
1995	1 320 $	560 $	760 $	1 366 $	2 126 $
1996	1 224 $	477 $	747 $	1 366 $	2 113 $

31 mai 1991

5 — CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

Autorisé:

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $

	1991	1990
Émis:		
Émises en paiement de transferts d'actifs:		
260 136 actions	26 014 $	26 014 $
Émises et payées comptant:		
185 250 actions (1990 — 165 250)	18 525	16 525
	44 539 $	42 539 $

Au cours de l'exercice, la Société a émis 20 000 actions pour une considération au comptant de 2 000 000 $.

6 — ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

(En milliers de dollars)

La Société est liée par des contrats dont les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	–	1 399 $
1993	–	312 $
1994	–	182 $
1995	–	174 $
1996	–	174 $

7 — ÉCHANGE DE SERVICES AVEC LE MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Dans le cours normal de ses opérations, la Société effectue certains échanges réciproques de services avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le montant des échanges de services est difficilement quantifiable au prix d'un effort raisonnable et ne fut pas considéré sur les résultats nets des opérations. De l'avis de la direction, l'effet net sur les résultats est négligeable.

8 — CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 1990 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1991.

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	Revenus		Traitements	
	1991	1990	1991	1990
STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT STE-ANNE	15 187 $	14 784 $	5 483 $	6 110 $
SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE				
- Réserve de l'île d'Anticosti	4 421	5 101	1 603	2 074
- Réserve faunique des Laurentides	4 299	3 966	2 211	2 170
- Réserve faunique de la Vérendrye	861	850	304	272
- Rivières à saumons:				
- Saint-Jean	228	217	128	110
- Sainte-Anne	116	100	52	41
- Matapédia et Patapédia	417	410	246	224
	10 342	10 644	4 544	4 891
SERVICES HÔTELIERS				
- Manoir Montmorency	2 279	2 241	1,438	1 355
- Auberge Fort Prével	638	701	341	330
- Gîte du Mont-Albert	920	837	476	417
	3 837	3 779	2 255	2 102
CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS				
- Village historique de Val-Jalbert	703	523	256	254
- Baie-de-Percé	113	100	40	35
- Fort Témiscamingue	–	25	9	25
- Kénogami	95	100	72	74
- Parc des Voltigeurs	197	233	107	134
- Haute-Gatineau	–	14	1	43
- Petite-Rouge	83	314	96	248
- Lac Simon	317	309	144	134
- Lac Leslie	–	39	14	57
- Lac de l'Argile	411	344	207	242
- Subvention-Outaouais	–	–	(145)	(289)
	1 919	2 001	801	957
	31 285 $	31 208 $	13 083 $	14 060 $
SIÈGE SOCIAL (Intérêts et amortissement)				

Autres dépenses directes		Profit (perte) d'opération		Intérêts sur la dette à long terme		Amortissement des immobilisations		Profit (perte) d'exploitation	
1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990
4 823 $	5 801 $	4 881 $	2 873 $	2 665 $	2 443 $	2 584 $	2 136 $	(368)$	(1 706)$
2 242	2 531	576	496	251	257	398	384	(73)	(145)
1 578	1 634	510	162	128	133	194	162	188	(133)
274	278	283	300	16	13	43	41	224	246
58	52	42	55	8	5	8	4	25	46
29	12	35	47	6	6	9	6	20	35
88	76	83	110	23	21	41	35	19	54
4 269	4 583	1 529	1 170	432	435	693	632	404	103
1 218	1 272	(377)	(386)	–	–	87	120	(464)	(506)
316	377	(19)	(6)	19	13	86	103	(124)	(122)
453	462	(9)	(42)	42	42	50	43	(101)	(127)
1 987	2 111	(405)	(434)	61	55	223	266	(689)	(755)
253	238	194	31	37	33	55	38	102	(40)
32	32	41	33	3	4	8	7	30	22
12	16	(21)	(16)	–	–	–	3	(21)	(19)
94	88	(71)	(62)	–	–	15	15	(86)	(77)
113	142	(23)	(43)	2	2	21	17	(46)	(62)
1	42	(2)	(71)	–	–	–	–	(2)	(71)
22	158	(35)	(92)	–	–	–	–	(35)	(92)
77	78	96	97	–	–	–	–	96	97
19	43	(33)	(61)	–	–	–	–	(33)	(61)
222	214	(18)	(112)	–	–	–	–	(18)	(112)
(105)	(211)	250	500	–	–	–	–	250	500
740	840	378	204	42	39	99	80	237	85
11 819 $	13 335 $	6 383 $	3 813 $	3 200	2 972	3 599	3 114	(416)	(2 273)
				3	6	70	86	(73)	(92)
				3 203 $	2 978 $	3 669 $	3 200 $	(489)$	(2 365)$

Annexe B - Frais du siège social

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
Traitements	2 064 $	2 223 $
Autres dépenses à l'exception des intérêts et de l'amortissement	864	863
	2 928 $	3 086 $

Annexe C - Profit (perte) sur disposition d'immobilisations

Exercice terminé le 31 mai (En milliers de dollars)

	1991	1990
Station touristique du Parc du Mont-Ste-Anne	97 $	(232) $
Fort Témiscamingue	33	–
Kénogami	243	–
Haute-Gatineau	22	–
Petite-Rouge	343	–
Autres	16	2
	754 $	(230) $

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Paul Phaneuf (*/**)
Conseiller municipal de la
ville de Bromont
Bromont

Membres

Monsieur Michel Bérubé
Président et directeur général
Verreault Frontenac inc.
Beauport

Monsieur Grégoire Biron (*)
Homme d'affaires et économiste
Québec

Monsieur Denis Boivin
Comptable agréé, associé directeur
Samson Bélair/Deloitte Touche
Chicoutimi

Monsieur Gilles Houde
Commissaire touristique
Ministère du tourisme du Québec
Magog-Orford

Monsieur Raymond E. Lavoie (**)
Président et directeur général
Société des établissements de
plein air du Québec
Québec

Monsieur Romuald Lemay (*/**)
Ingénieur retraité
Trois-Rivières

Secrétaire

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur des
Services juridiques
Société des établissements de
plein air du Québec
Québec

(*) Membre du comité de vérification
(**) Membre du comité de rémunération

COMITÉ DE DIRECTION

M. Raymond E. Lavoie
Président et directeur général

M. Pierre Babineau
Directeur, Aménagement et
développement immobilier

M. Claude Beaudoin
Vice-président, Parc du Mont-Sainte-Anne

M. Ghislain Bernard
Directeur des Ressources humaines

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur des
Services juridiques

M. Réal Couture
Contrôleur

M. Michel Damphousse
Vice-président, Centres touristiques

M. Langevin Gagnon
Vice-président, Pourvoiries, chasse et pêche

Mme Sylvie Ouellette
Directrice, Marketing